

LE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

L'Office de Tourisme n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, il ne pourra être tenu responsable de l'évolution de la fréquentation des établissements partenaires.

ÉDITIONS PAPIER ET SITE INTERNET

- Pour que votre activité soit référencée dans les éditions papier 2021 et/ou sur le site web www.ot-sommières.fr, vous devez remplir, dater et signer le formulaire de partenariat. Vous devez également fournir textes et photos HD selon les modalités demandées pour votre activité et/ou hébergement et respecter les dates limites, précisées dans le courrier d'accompagnement, soit le **1er janvier 2021** impérativement. Passé ce délai, nous ne pourrions pas tenir compte de votre demande. Seul un référencement sur le site internet peut être effectué en cours d'année. Par ailleurs, vous devez informer par écrit (courriel ou courrier) l'Office de Tourisme de la mise à jour éventuelle de vos informations et de vos coordonnées en cours d'année du partenariat.
- Vous autorisez l'Office de Tourisme du Pays de Sommières à utiliser vos photos sur tous les supports de promotion (brochures, site Internet...). Vous attestez que ces photos sont libres de droit et peuvent être reproduites gratuitement. Aucune correction ne pourra être prise en compte au-delà des délais imposés.
- **Paiement du partenariat** : Nous acceptons les règlements en espèces, par chèque ou virement ainsi que des paiements différés ou échelonnés. Le règlement doit se faire obligatoirement en même temps que le dépôt du dossier. Votre règlement doit être libellé au nom de l'Office de Tourisme du Pays de Sommières. Par virement bancaire - RIB de l'Office de Tourisme :

 CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc Avenue du Montpelliéret Maurin 34977 Lattes Cedex			
International Bank Account Number (IBAN)			
FR76 1350 6100 0002 6593 6000 105			
Bank Identification Code (SWIFT)			
AGRIFRPP835			
Code etab	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13506	10000	02659360001	05
Nom et adresse du titulaire			Signature
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SOMMIÈRES 5 QUAI FREDERIC GAUSSORGUES 30250 SOMMIÈRES			

. Tout bon de commande/formulaire de partenariat reçu sans règlement et hors délai ne sera pas pris en compte.

POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Pour les nouvelles activités de loisirs ou nouvelle direction, le dossier d'inscription devra être complété par la copie du diplôme d'encadrement.

POUR LES HÉBERGEURS

• **Vous êtes nouveau partenaire ?** Une visite de l'hébergement que vous proposez à la location saisonnière, sera effectuée par le personnel de l'Office de Tourisme. La visite est facturée 60 €, déductible du montant du pack de partenariat choisi.

Paiement : En espèces ou par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme du Pays de Sommières ou par virement bancaire (les chèques ou le règlement en espèces sont à remettre lors de la visite).

• **Pour tout nouvel équipement, à fournir obligatoirement lors de l'inscription :**

- Photocopie de déclaration en mairie
- Photocopie de l'attestation si classement
- Photocopie de l'attestation si label Clévacances ou Gîtes de France

ATTENTION : aucune annonce ne sera acceptée (ni sur le site ni sur les brochures) sans paiement et sans visite préalable de votre établissement ! L'Office de Tourisme intercommunal se réserve le droit d'accepter ou de refuser des hébergements qui ne correspondraient pas à des critères minimum de confort, de propreté et à la réglementation en vigueur.

POUR LES ANNONCEURS (ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE GUIDE D'ACCUEIL)

• Dater et signer le bon de commande et retourner-le accompagné de votre visuel (encart publicitaire) et du paiement correspondant (par chèque ou par virement).

IMPORTANT : votre encart publicitaire est à fournir sous format PDF dans les dimensions choisies et spécifiées sur le bon de commande.

ATTENTION : Tout bon de commande reçu sans paiement ne sera pas pris en compte. Nous acceptons les règlements en espèces, par chèque ou virement ainsi que des paiements différés ou échelonnés.

Votre règlement doit être libellé au nom de l'Office de Tourisme du Pays de Sommières.

Conditions générales de vente (encarts publicitaires)

Toutes souscriptions d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos tarifs et conditions générales :

1 Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif

2 L'éditeur se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à la bonne tenue, pour la bonne présentation et la ligne de conduite de la publication, et ce sans avoir à en donner la raison.

Le fait de passer un ordre de publicité implique pour l'annonceur et/ou l'intermédiaire éventuel, qu'ils garantissent que les documents transmis pour insertion, sont libres de tous droits de reproduction et de représentation à des fins publicitaires, et qu'ils exonèrent le support et/ou le régisseur de toutes réclamations à cet égard, les garantissant en tant que de besoin.

3 Un retard de parution en cas de grève ou dans tous les cas de force majeure (y compris en période de crise sanitaire), ou le défaut d'exécution d'une ou plusieurs insertions dans une campagne, ne donnent droit pour l'annonceur ou pour l'intermédiaire à aucun dédommagement et ne peuvent dispenser du paiement des insertions effectivement parues et justifiées. D'une façon générale, les factures sont libellées au nom de l'annonceur et lui sont adressées. Un double est adressé au mandataire le cas échéant, notamment lorsque celui-ci est mandaté pour effectuer le règlement.

4 Règlements : Les insertions seront positionnées au mieux des possibilités de la mise en page, conformément aux accords passés avec le client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT

Les présentes conditions générales de partenariat s'appliquent à la vente des espaces publicitaires sur les différents supports de communication de l'Office de Tourisme

LIMITE - L'Office de Tourisme du Pays de Sommières étudie votre demande en fonction des professions réglementées, de la pertinence et de la nature de l'activité touristique, de la localisation et de l'implication dans la vie économique de la région.

RESPONSABILITÉ - Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'Office de Tourisme à la suite de la non parution d'une annonce ou de la parution avec une erreur.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi Informatique et libertés, vous disposez des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Sommières. Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être utilisées par l'Office de Tourisme soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires.



Office de Tourisme du Pays de Sommières
1 Quai Cléon Griolet
30250 SOMMIERES

04 66 80 99 30
accueil@ot-sommieres.fr
www.ot-sommieres.com

